

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes
Mme Joëlle TIBURZIO, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 20 février 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 21

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo000---

N° 2026/016 - CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2026 - AVENANT N°2

Considérant la convention d'objectifs conclue entre la Commune et le Centre de Pratique Musicale pour la période 2023-2026 ;

Considérant que l'avenant n°2 vise à préciser les modalités financières pour l'année 2026, à savoir le versement d'une subvention de 70 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023-2026 avec le Centre de Pratique Musicale.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tous documents afférents.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSDITS

THÔNES, le 2 mars 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Rodolphe PALACIOS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 074-217402809-20260226-CM26016-DE

S²LOW

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 6 MARS 2026 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 10 MARS 2026 .

THÔNES, le 10 MARS 2026

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



**CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026
ENTRE LA COMMUNE DE THÔNES ET
LE CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THÔNES (C.P.M.T.)
AVENANT N° 2**

ENTRE

La **COMMUNE de THÔNES**, représentée par son Maire, Pierre BIBOLLET, en vertu de la délibération n°2026/16 du 26 février 2026 rendue exécutoire par télétransmission en Préfecture de la Haute-Savoie le - 6 MARS 2026 et publication le 10 MARS 2026

D'une part

Et

L'ASSOCIATION CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THÔNES (C.P.M.T.), représentée par sa Présidente, Mme Anne LEVET

D'autre part

OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Engagements de la Commune de Thônes

La commune s'engage à verser à l'association CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE DE THÔNES, pour l'année 2026, une subvention totale de fonctionnement d'un montant de **70 000 €** correspondant au projet de l'Orchestre à l'École.

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Thônes, le

Le Maire de THONES

La Présidente de l'association CPMT

Pierre BIBOLLET

Mme Anne LEVET